Municipalité de Marston Canton
158, route 263 Sud
Marston (Québec) G0Y 1G0
Téléphone : 819-583-0435 Télécopieur : 819-583-6604
dg@munmarston.qc.ca

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente donnée par la soussignée, Francine Veilleux, directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité de Marston, que le conseil municipal,

À LA SÉANCE DU 19 AOÛT 2019, À 19 HEURES, AU BUREAU MUNICIPAL SITUÉ AU 158, ROUTE 263 SUD À MARSTON LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTERA LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Une municipalité peut en suivant les paramètres prévus à la Loi sur le traitement des élus municipaux adopter un règlement pour accorder une rémunération des membres du conseil supérieure à la rémunération minimale.

1. Rémunération de base actuelle pour le maire 7 307.28 $
   Rémunération de base projetée pour le maire 7 975.08 $

   Rémunération de base actuelle pour les membres du conseil 2 435.76 $
   Rémunération de base projetée pour les membres du conseil 2 658.36 $

2. Allocation de dépenses actuelle pour le maire 3 653.64 $
   Allocation de dépenses projetée pour le maire 3 987.54 $

   Allocation de dépenses actuelle pour les membres du conseil 1 217.88 $
   Allocation de dépenses projetée pour les membres du conseil 1 329.18 $

3. Rémunération additionnelle projetée pour le maire et les membres du conseil sera fixée à 25 $ par réunion à laquelle le membre sera présent.

4. L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistiques Canada, majoré de 2% et ce, jusqu'à un maximum de 4%.

5. Le présent règlement rétroagit au 1er janvier 2019.

DONNÉ À MARSTON CE 2 JUILLET 2019

Francine Veilleux
Dg/sec.trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Art. 419 et 420 du C.M.)
AVIS PUBLIC

Je, soussigné(e) Francine Veilleux domicilié à Marston et occupant la charge de directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité de Marston, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé, en affichant une copie à chacun des deux endroits suivants désignés par le conseil : bureau municipal de Marston et la salle des Loisirs de Marston le 2 juillet 2019, entre 8 h 30 et 16 h 30 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 juillet 2019.

Signé : Francine Veilleux